

LA TRANSITION ENERGETIQUE POUR TOUS

C'est possible sur notre territoire !!

Issues d'une expérimentation menée dans les **Parcs naturels régionaux** de la Région Rhône-Alpes, les **Centrales Villageoises** sont des sociétés locales qui ont pour but de développer les énergies renouvelables sur un territoire en associant citoyens, collectivités et entreprises locales.

Développement local, appropriation citoyenne des enjeux énergétiques, participation aux **objectifs des territoires** en matière d'énergies renouvelables, sont les valeurs phares de la démarche Centrales villageoises.

Aujourd'hui 7 sociétés locales ont été créées en Rhône-Alpes dont trois produisent déjà de l'énergie verte photovoltaïque. L'essaimage du modèle a lieu maintenant en région PACA avec la création de trois sociétés locales dans les Parcs du Queyras et du Lubéron.

Il était temps que notre territoire, le seul site pilote du projet initial à n'avoir pas abouti, relève le défi !

C'est maintenant chose faite avec **la création le Vendredi 29 Mai de la SAS à capital variable " Centrales Villageoises VercorSoleil "** à laquelle 17 membres fondateurs ont apporté un capital de 9800 €. Relancés par un élu de Saint Martin en Vercors, Pierre Barbier, ces 17 habitants du plateau souhaitent que la transition énergétique ne soit pas seulement un mot dans nos villages mais un état de fait. De plus, l'action en faveur de la transition énergétique, se double d'un bel exemple d'interconnexion des territoires puisque le périmètre initialement prévu par la Région d'implantation sur l'ancien canton historique de La Chapelle en Vercors a été agrandi pour inclure la Commune de Rencurel au cœur du projet.

L'action, soutenue par des élus locaux, a pour but de développer et de promouvoir la sobriété énergétique et la production d'énergie renouvelable. Pour ceux qui souhaiteraient en savoir plus sur le fonctionnement des centrales villageoises et des autres projets menés en Rhone-Alpes, nous vous renvoyons au site : www.centralesvillageoises.fr/web/guest/accueil .

Au niveau de notre territoire, le premier projet porte sur la production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques de 9 kw de puissance installés sur 17 ou 18 toitures, idéalement répartis à raison de trois toits par commune. Notre souhait est aussi de pouvoir impliquer les collectivités en utilisant des toits communaux comme ceux des écoles, des salles des fêtes ou des Mairies quand ceux-ci sont bien exposés.

L'intérêt de la démarche est de permettre un développement plus dynamique des énergies renouvelables en faisant se rencontrer des toits pour lesquels les propriétaires, bien que sensibles aux enjeux de la transition énergétique, ne peuvent pas, ou n'ont pas le temps d'installer des panneaux photovoltaïques et des habitants, ou des entreprises locales, souhaitant participer à cette transition énergétique mais qui n'ont pas de toit, ou des toits mal exposés, ou pas le moyens de financer une installation complète. Parallèlement, le regroupement en société permet d'installer plus facilement des puissances plus importantes et d'obtenir des financements bancaires plus avantageux et le rattachement à la démarche "Centrales Villageoises" des Parcs Régionaux de s'appuyer sur

l'expertise et le travail déjà réalisés par Rhône-Alpes Energie Environnement et les retours d'expérience des autres centrales existantes.

De plus, le choix et l'intégration des sites sont suivis par des personnes impliquées dans le territoire, en coordination avec les élus et le Parc du Vercors afin de garantir une intégration dans les objectifs du territoire. Dans un souci de qualité, l'installation des panneaux est suivie par un cabinet d'expertise spécialisé, les toits sont couverts par des assurances spécialisées, la production est suivie heure par heure par un système de monitoring.

Les toits sont loués symboliquement aux propriétaires un peu plus de 150 € par an à travers un bail de 10 ans reconductible deux fois. Toutes les démarches, les travaux, le suivi, les assurances sont gérées ensuite par la société.

La société est de type coopérative, où un associé a une voix décisionnelle lors des assemblées, quel que soit son nombre de parts. Un associé ne peut pas détenir plus de 10 % du capital. Elle est gérée par un conseil de gestion constitué de 12 membres élus lors des assemblées générales. Les revenus générés par la vente de l'électricité, après amortissement des installations, sont partagés entre une petite part permettant de rémunérer les apports de fonds propres faits par les associés à un niveau légèrement supérieur à un livret A et une grande part réinvestie dans des actions de sensibilisation à la sobriété énergétique et d'autres projets de production d'énergie renouvelable.

Chacun d'entre vous peut participer à ce projet et apporter sa pierre à la transition énergétique et à l'autonomie énergétique de notre territoire en nous apportant un toit bien situé face au Sud, de 65 m², sans obstruction notoire ou en prenant une ou plusieurs parts sociales de la société (100€ la part).

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter:

Téléphone 06 07 23 48 44

Courriel: vercors-drome@centralesvillageoises.fr

site internet: www.centralesvillageoises.fr/web/guest/accueil